MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE
Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 8 avril 2024

Faits saillants

- **Banques : le Conseil fédéral propose 22 mesures pour renforcer la réglementation « Too Big To fail »**
- **Le Conseil fédéral défend une alternative à l'initiative d'interdiction d'importation de foie gras**
- **Convoitise autour de l'excédent de 2,8 Mds CHF en 2023 du fonds d'assurance-chômage**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 11/04	*Var. vs 04/04*
EUR/CHF	0,9815	- 0,2 %
USD/CHF	0,9137	+ 0,9 %
SMI	11 466	- 1,92 %
Taux 10a	0,734 %	+ 3 pb

Guerre en Ukraine

Reconstruction : Dans le cadre de son soutien à l'Ukraine, le Conseil fédéral a annoncé le 10 avril son intention de débloquer un montant total de 5 Mds CHF d'ici à 2036 pour contribuer sur le long terme à la reconstruction du pays (que la Banque mondiale évalue à 486 Mds USD). Dans un premier temps, une enveloppe de 1,5 Md CHF environ doit être mobilisée d'ici à 2028. Elle serait intégralement prise sur le budget de la coopération internationale (CI), alors que le contexte budgétaire demeure tendu. Cette mesure doit encore être approuvée par le Parlement dans le cadre de sa stratégie de coopération internationale. A ce jour, dans le sillage de ses engagements contractés lors de la Conférence sur le redressement de l'Ukraine à Lugano en juillet 2022, la Confédération a consacré près de 3 Mds CHF à des mesures en faveur des personnes touchées par la guerre en Ukraine, dont 2,5 Mds CHF ont été alloués pour l'accueil et l'accompagnement des personnes bénéficiant du statut de protection S en Suisse. Le pays est aussi mobilisé sur le déminage pour un montant de 100 M CHF sur 4 ans, de 2024 à 2027, après une allocation de 15,2 M CHF en 2022 et 2023.

Comme annoncé en janvier à Davos, la présidente de la Confédération a confirmé l'organisation d'un Sommet pour la paix sur l'Ukraine, qui devrait se tenir les 15 & 16 juin au Bürgenstock.

Macroéconomie

Marché du travail : En mars 2024, le taux de chômage au sens du SECO est resté inchangé à 2,4 %. Les offices régionaux de placement (ORP) comptabilisaient 108 593 chômeurs inscrits à la fin du mois dernier. Pour mémoire, selon les critères du Bureau international du travail (BIT), le taux de chômage de la Suisse s'élevait à 3,9 % au 4ème trimestre 2023.

Assurance-chômage : En 2023, le niveau de chômage historiquement bas (taux de 2,0 % en moyenne, le plus faible depuis 22 ans) s'est traduit par un excédent de l'assurance-chômage (AC) de 2,76 Mds CHF. Le recul du montant des indemnités de chômage versées a permis au fonds de compensation de l'AC d'enregistrer des dépenses totales en repli de près de 13 % à 6,38 Mds CHF (après 7,33 Mds CHF en 2022). Grâce à ce nouvel excédent, les fonds propres de l'AC s'élèvent à 6,8 Mds CHF. Cette réserve a soulevé un débat quant à la possibilité de recourir à ces fonds pour

assurer le financement de la 13ème rente AVS. En l'état actuel, les fonds propres de l'assurance-chômage ne peuvent pas être utilisés directement pour payer les retraites, mais s'ils atteignent leur plafond, le « frein à la fortune » doit se solder par une baisse des cotisations. Les syndicats espèrent à ce titre qu'une telle baisse des cotisations chômage parvienne à compenser l'augmentation des cotisations AVS prévue dans le projet du Conseil fédéral pour financer la 13ème rente à partir de 2026. Le plafond prévu par la loi pour déclencher le « frein à la fortune » reste cependant loin d'être atteint : selon le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), il se situerait à 11 Mds CHF.

Secteur financier

Stabilité des banques : Près de 13 mois après la chute de Crédit Suisse, le Conseil fédéral a présenté le 10 avril son Rapport sur la stabilité des banques dans lequel il propose 22 mesures et veut en examiner 7 autres. Ces mesures visent à renforcer et élargir le dispositif « too big to fail » de façon ciblée et doivent permettre de prévenir plus efficacement à l'avenir les crises bancaires et minimiser les risques pour l'économie, l'Etat et les contribuables. Le rapport du Conseil fédéral reste provisoire et devrait encore susciter de nombreuses discussions politiques. Le rapport final est attendu pour fin 2024, après notamment la prise en compte des conclusions de la Commission d'Enquête Parlementaire (CEP). A sa suite, le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI) devrait soumettre d'ici la fin du 1er trimestre 2025 des propositions concrètes au Conseil fédéral.

Le train de mesures proposées par le Conseil fédéral s'articule autour de 3 axes prioritaires :

- Le renforcement de la prévention : le nouveau dispositif entend notamment intégrer un régime de responsabilité des dirigeants (*senior managers regime*), qui attribuerait des responsabilités concrètes et personnelles aux dirigeants de l'échelon hiérarchique le plus élevé, accompagnées par une réglementation des rémunérations variables (par ex. délais de blocage et clauses de restitution). L'opportunité d'habiliter la FINMA à prononcer des sanctions financières, mesure largement soutenue, n'a toutefois pas été, à ce stade, retenue : le Conseil fédéral précise que cette mesure sera toutefois examinée. En outre, les banques d'importance systémique (UBS, Raiffeisen, Postfinance, La Banque cantonale de Zürich) devront répondre à des exigences accrues quant à la qualité et à la quantité de leurs fonds propres. Ces exigences seront complétées par une composante prospective. Enfin, les possibilités et les obligations de la FINMA en matière d'intervention précoce seraient renforcées.
- Le renforcement des liquidités : une réglementation imposant aux banques d'importance systémique de détenir davantage de liquidités est entrée en vigueur en janvier 2024. Le train de mesures proposé par le Conseil fédéral étendrait les possibilités d'approvisionnement en liquidités de la Banque Nationale Suisse. De plus, il est prévu d'inscrire dans le droit ordinaire un mécanisme public de garantie des liquidités (*public liquidity backstop*) auquel l'État pourrait recourir lorsque l'assainissement d'une banque d'importance systémique le requerrait. Le Conseil fédéral avait déjà soumis ce mécanisme au Parlement en septembre 2023.
- L'élargissement des outils de lutte contre les crises : en cas de crise, les banques d'importance systémique devraient pouvoir sortir du marché de façon ordonnée. Afin de renforcer leur capacité de liquidation, il est prévu d'améliorer la planification de la liquidation et de réduire au minimum les risques juridiques liés à la mise en œuvre. En outre, le Conseil fédéral estime qu'il faudra examiner l'organisation de crise et la collaboration entre les autorités et, au besoin, les réglementer plus clairement.

En réaction, l'Association suisse des banquiers a indiqué craindre une « vague de réglementation » qui pèserait sur les banques, plusieurs mesures pouvant être élargies aux banques non-systémiques.

Banque Nationale Suisse : Le vice-président de la BNS, Martin Schlegel, qui pourrait succéder en septembre prochain à l'actuel président, Thomas Jordan, a déclaré que les interventions de la Banque nationale suisse (BNS) sur le marché des changes contribuaient à l'objectif de stabilité des prix, mandat prioritaire de la banque, et qu'elles complétaient ainsi les mesures prises sur les taux d'intérêt. Pour mémoire, la BNS a vendu en 2023 pour 133 Mds CHF de devises (17 % du PIB), contribuant à soutenir ainsi le CHF dans un objectif de limitation de l'inflation importée. A l'inverse, par le passé, la BNS a aussi eu l'occasion d'acquérir d'importantes quantités de devises pour, dans ce cas, freiner la hausse du CHF. Selon M. Schlegel, ces interventions de change se traduisent par ailleurs par d'importantes variations du bilan de la banque centrale qui ne peut dès lors pas garantir le reversement de bénéfices. Cela a été le cas l'année dernière quand la BNS a affiché une perte de 3,2 Mds CHF (après une perte record de 132,5 Mds en 2022) s'abstenant ainsi, pour la 2ème année consécutive, de distribuer des dividendes à la Confédération et aux cantons.

Monnaie numérique : La BNS a lancé un projet pilote de monnaie numérique de banque centrale (MNBC) de gros pour les transactions institutionnelles, ayant permis le règlement de 4 émissions obligataires depuis décembre, dit « Projet Helvetia III ». Cette initiative vise à tester l'utilisation du

franc tokenisé pour les transactions entre banques, sans implication directe des consommateurs. Le projet, couronné de succès, fait du franc numérique la première MNBC de gros au monde. La BNS n'a cependant pas arrêté sa décision quant à son adoption permanente. Le projet est en cours de test avec 6 grandes banques, en collaboration avec la bourse suisse SIX, et la Banque des règlements internationaux. Si le franc numérique est rendu accessible au grand public, il pourrait faciliter les paiements transfrontaliers et rendre le système financier plus inclusif. Selon Thomas Jordan, si la MNBC serait particulièrement utile au plan institutionnel, son élargissement à l'échelle du grand public pourrait néanmoins présenter des risques supérieurs aux bénéfices éventuels.

Secteurs non financiers

Initiative populaire foie gras : Le Conseil fédéral (=gouvernement) a recommandé cette semaine de rejeter l'initiative visant à interdire l'importation de foie gras, qui avait été déposée en décembre dernier. Rappelant les accords commerciaux conclus par la Suisse qui stipulent que des interdictions d'importer ne peuvent être prononcées que si des mesures moins sévères n'ont pas permis d'atteindre l'objectif visé, le Conseil fédéral propose la simple mise en place d'une déclaration obligatoire pour les produits issus du gavage des volailles afin d'informer en toute transparence les consommateurs suisses. La Suisse a interdit cette méthode de production il y a plus de 40 ans. Concernant l'initiative sur la fourrure, un contre-projet indirect sera présenté au Parlement d'ici à l'été 2025. L'objectif sera d'inscrire dans la loi fédérale sur la protection des animaux uniquement l'interdiction d'importer des produits de la pelleterie provenant d'animaux ayant subi des mauvais traitements. Outre ces deux projets, l'étiquetage d'autres produits importés devrait être renforcé (vins, produits animaux obtenus sans anesthésie, aliments d'origine végétale).

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :
www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Alexandre SABBAGHI

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
Crédits visuel : Pixabay